



OCCITANIE FILMS

Association

4, rue Castilhon

34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019



Consultants Auditeurs Associés
Parc Club du Millénaire – Bâtiment 21
1025 Avenue Henri Becquerel
34000 Montpellier – France

OCCITANIE FILMS

Société par actions simplifiée

4, rue Castilhon

34000 MONTPELLIER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'association OCCITANIE FILMS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **OCCITANIE FILMS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 28 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.



Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en



cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Montpellier, le 2 septembre 2020.

Le commissaire aux comptes

Consultants Auditeurs Associés

Luc PERON

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 513	3 513					
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	40 816	28 831	11 984	4 648	7 336	157.81		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	2 129		2 129		2 129			
Total I	46 457	32 344	14 113	4 648	9 465	203.61		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	11 905		11 905	4 781	7 124	148.99	
	Autres créances	173 180		173 180	156 200	16 981	10.87	
Valeurs mobilières de placement	2 518		2 518	2 518				
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	248 198		248 198	207 077	41 121	19.86		
Charges constatées d'avance (3)	5 085		5 085	9 029	-3 943	-43.68		
Total III	440 886		440 886	379 605	61 281	16.14		
Comptes de Régularisation								
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	487 344	32 344	454 999	384 253	70 746	18.41		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	130 281		133 717		-3 436	-2.57
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	-5 657		-3 436		-2 221	-64.65
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	796		1 984		-1 188	-59.89	
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	125 420		132 265		-6 845	-5.18	
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	145 703		78 576		67 127	85.43
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	Total III	145 703		78 576		67 127	85.43
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	174				174	
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 554		19 098		35 456	185.65
	Dettes fiscales et sociales	126 148		90 176		35 971	39.89
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	3 000		64 138		-61 138	-95.32
	Total IV	183 876		173 412		10 464	6.03
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	454 999		384 253		70 746	18.41

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

180 876 109 274

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	970 223		749 728		220 495	29.41
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	19 708		26 151		-6 443	-24.64
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	859		16		843	NS
Total I	990 789		775 894		214 895	27.70
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	258 718		199 864		58 854	29.45
Impôts, taxes et versements assimilés	31 002		20 684		10 318	49.88
Salaires et traitements	432 330		351 016		81 313	23.17
Charges sociales	186 701		171 574		15 127	8.82
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 486		2 707		779	28.78
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	17 851		38 301		-20 451	-53.39
Total II	930 088		784 147		145 941	18.61
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	60 702		-8 253		68 954	835.53
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés		392		649	-257	-39.54
Reprises sur provisions et transferts de charges		3 200			3 200	
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		3 592		649	2 943	453.59
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions				3 200	-3 200	-100.00
Intérêts et charges assimilés		4 012			4 012	
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		4 012		3 200	812	25.38
2. Résultat financier (V-VI)		-420		-2 551	2 131	83.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		60 282		-10 804	71 086	657.97
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 188		1 188		
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII		1 188		1 188		
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		1 188		1 188		
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)		995 570		777 731	217 838	28.01
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)		934 100		787 347	146 753	18.64
Solde intermédiaire		61 470		-9 616	71 086	739.27
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		78 576		84 756	-6 180	-7.29
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		145 703		78 576	67 127	85.43
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		-5 657		-3 436	-2 221	-64.65

ASSOCIATION OCCITANIE FILMS

4 Rue Castilhon

34000 MONTPELLIER

ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

CATÉA EXPERTISE COMPTABLE

55 Impasse Mac GAFFEY

Immeuble LE MINOS 1

34070 MONTPELLIER

04 67 07 32 06

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 454 999.46 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 990 789.26 Euros et dégageant un déficit de -5 656.95 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

L'impact de la pandémie sur les comptes 2020 est à priori sans incidence majeure.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds dédiés

Des fonds dédiés sont constitués lorsqu'à la clôture de l'exercice les ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis n'ont pu être utilisés en totalité. Ils sont repris à concurrence de leur utilisation.

Effectif

L'effectif au 31 décembre 2019 s'élève à 10.07 ETP.

Rémunération

Les administrateurs n'ont perçu au cours de l'exercice 2019 aucune rémunération au titre de leur fonction.

Le montant annuel moyen des rémunérations brutes versées aux 5 salariés cadres de l'association pour l'exercice 2019 s'élève à 40 677 euros.

Compte personnel de formation (CPF)

A compter du 1er janvier 2015, le CPF remplace le Droit Individuel à la Formation. Les heures du DIF sont mobilisés jusqu'au 31 décembre 2020 soit 760 heures pour l'ensemble des salariés de l'Association.

Le volume d'heures acquis au 31 décembre 2019 au titre du CPF s'élève à 933 heures pour l'ensemble des salariés de l'Association.

Engagements de retraite

Ceux-ci sont estimés à 81 096 euros environ.

Le montant de ces indemnités a été déterminé par un calcul prospectif des indemnités dues aux salariés à la date de départ.

Hypothèses :

Age de la retraite : 65 ans

Taux de mortalité : 2 %

Taux d'actualisation : 2 %

Taux d'augmentation : 2 %

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	3 513		
Installations générales agencements aménagements divers	1 457		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	25 285		10 822
Emballages récupérables et divers	6 240		
TOTAL	32 982		10 822
Prêts, autres immobilisations financières	3 200		
TOTAL	3 200		
TOTAL GENERAL	39 695		10 822

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			3 513	3 513
TOTAL			3 513	3 513
Installations générales agencements aménagements divers		1 457		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 532	34 576	34 576
Emballages récupérables et divers			6 240	6 240
TOTAL		2 989	40 816	40 816
Prêts, autres immobilisations financières		1 071	2 129	2 129
TOTAL		1 071	2 129	2 129
TOTAL GENERAL		4 060	46 457	46 457

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	3 513			3 513
Installations générales agencements aménagements divers	1 429	28	1 457	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	22 686	2 271	1 532	23 425
Emballages récupérables et divers	4 218	1 188		5 407
TOTAL	28 334	3 487	2 989	28 831
TOTAL GENERAL	31 847	3 487	2 989	32 344

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	28				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 271				
Emballages récupérables et divers	1 188				
TOTAL	3 487				
TOTAL GENERAL	3 487				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	133 717		-3 436		130 281
RESULTAT DE L'EXERCICE	-3 436	3 436		5 657	-5 657
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	1 984			1 188	796
Provisions réglementées					
TOTAL I	132 265	3 436	-3 436	6 845	125 420

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 129	2 129	
Autres créances clients	11 905	11 905	
Personnel et comptes rattachés	43	43	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 237	2 237	
Divers état et autres collectivités publiques	170 900	170 900	
Charges constatées d'avance	5 085	5 085	
TOTAL	192 299	192 299	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	174	174		
Fournisseurs et comptes rattachés	54 554	54 554		
Personnel et comptes rattachés	45 056	45 056		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 749	70 749		
Autres impôts taxes et assimilés	10 342	10 342		
Produits constatés d'avance	3 000	3 000		
TOTAL	183 876	183 876		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager	Utilisation en	Engagement à	Fonds restant
		au début de l'exercice	cours d'exercice	réaliser sur nouvelles ressources affectées	engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
Lycéens au Cinéma	22 085	22 085	22 085		
Ressource s/le film de L	1 464	1 464	1 464	1 624	1 624
Formation Unis-cités	5 198	5 198	5 198	6 316	6 316
CAV Jean Monnet	2 884	2 884	2 884	1 013	1 013
CAV Jean Moulin	7 314	7 314	7 314	3 740	3 740
Valorisation des films e	7 156	7 156	7 156	11 380	11 380
Ecrans du Sud Ville Bala	2 303	2 303	2 303		
Actions éducatives	995	995	995	750	750
Ressource numériques s/f	1 919	1 919	1 919	7 119	7 119
Résidence Hérault	4 011	4 011	4 011	4 463	4 463
Résidence Lozère	4 021	4 021	4 021		
Résidence Gard	3 510	3 510	3 510	2 510	2 510
Résidence Aude	4 021	4 021	4 021	4 123	4 123
Résidence PO	1 255	1 255	1 255	2 755	2 755
Résidence Margeride	6 477	6 477	6 477		
Résidence Aveyron				3 000	3 000
Rencontres régionales ed	873	873	873		
Egalité femmes-hommes	3 090	3 090	3 090		
Action Cornelius				4 907	4 907
Découverte des métiers				4 137	4 137
Handicap				3 885	3 885
Documentaires en fabrica				2 494	2 494
Musique à l'image				10 000	10 000
Fonctionnement				71 484	71 484
TOTAL	78 576	78 576	78 576	145 700	145 700

Les ressources externes obtenues des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions reçues dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	3 000
Autres créances	172 244
Total	175 244

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 599
Dettes fiscales et sociales	70 217
Total	85 990

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 085
Total	5 085
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 000
Total	3 000

Subventions d'équipement

Par décision du 7 décembre 2016, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a attribué une aide financière d'un montant de 3 527 euros concernant l'acquisition de matériel pour la mise en place d'un atelier de photographies de tournage.

Le matériel a été acheté le 14/09/2017. Il est amorti sur 3 ans. La quote-part de subvention a été inscrite au résultat pour un montant de 1 188.18 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 853 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 853 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 euros.